

# Règlement du Trail « La Bel'montaise - Challenge Christian Jolivet »

## Dimanche 19 juillet 2026 - 8<sup>e</sup> édition

L'Association Bel'Montées, à Belmont de la Loire, organise le **dimanche 19 juillet 2026** sa huitième édition du trail « La Bel'Montaise - Challenge Christian Jolivet », avec 4 parcours chronométrés (puce sur dossard).

### **Article 1 - Parcours**

Le trail « La Bel'Montaise » se déroule dans les monts du Haut-Beaujolais, entre 500 m et 850 m d'altitude.

**4 circuits balisés** sont proposés, avec une moyenne de **90% de chemins**.

- 8 km avec 250 m de dénivelé positif
- 14 km avec 550 m de dénivelé positif, en solo (challenge Christian Jolivet) ou en duo
- 25 km avec 900 m de dénivelé positif
- 42 km avec 1700 m de dénivelé positif

Le balisage est effectué avec un fléchage mobile. De nombreux signaleurs sont présents sur le parcours.

L'organisateur du trail « La Bel'Montaise » se réserve le droit de modifier les parcours en fonction d'événements imprévus, tels que droits de passage non obtenus et conditions climatiques. Il se réserve également le droit d'annuler ou de stopper la course si les conditions garantissant la sécurité des participants ne sont pas remplies. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

### **Article 2 - Conditions générales**

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du présent règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit :

- formellement respecter l'environnement (faune et flore), le balisage et les bénévoles,
- emprunter les chemins balisés et ne rien jeter sur son passage,
- porter assistance à tout coureur en situation difficile,
- suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

De plus, sont interdits sur les 4 parcours :

- toute assistance matérielle et alimentaire,
- les suiveurs en VTT, à cheval ou à véhicule motorisé

Le non-respect de ces consignes entraînera automatiquement la disqualification.

### **Article 3 - Conditions de participation**

Le trail « la Bel'Montaise » est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non, selon les années de naissance suivantes :

- 8 km : être né en 2010 (Cadet) ou avant
- 14 km : être né en 2008 (Junior) ou avant
- 25 km : être né en 2006 (Espoir) ou avant
- 42 km : être né en 2006 (Espoir) ou avant

\*Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

[https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire\\_sante\\_mineur.pdf](https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf)

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A

défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

\*Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Toutes les mesures sanitaires imposées par les différentes institutions au moment de la course seront mises en place par l'organisation et devront être strictement suivies par les participants à la manifestation.

#### **Article 4 - Inscriptions**

Le nombre de dossards est limité à 650 au cumul des 4 courses :

- 150 dossards pour le 42 km
- 150 dossards pour le 25 km
- 250 dossards pour le 14 km (solo et duo)
- 100 dossards pour le 8 km

La liste des inscrits sera régulièrement mise à jour sur le site de la course.

**Inscription uniquement par Internet, via le site YAKA EVENTS**

**(pas d'inscription sur place)**

## **Article 5 - Droits d'inscription**

| Distance | Tarif                |
|----------|----------------------|
| 8 km     | 10 €                 |
| 14 km    | solo 14 € / duo 26 € |
| 25 km    | 22 €                 |
| 42 km    | 35 €                 |

## **Article 6 - Annulation d'une inscription**

Toute demande d'annulation/remboursement par le participant sera prise en compte uniquement si elle est accompagnée d'un certificat médical. Cette demande sera à adresser à l'adresse mentionnée sur le bulletin d'inscription, impérativement avant le samedi 11 juillet 2026. Une somme forfaitaire de 5 € sera retenue pour les frais.

## **Article 7 - Informations pratiques**

Le stationnement des véhicules est organisé sur le site du Plan d'Eau de Belmont de la Loire.

Des vestiaires et des douches sont mis à la disposition des coureurs.

## **Article 8 - Dossards**

Les dossards pourront être retirés au magasin Run Expert de Gleizé le mercredi 15 ou le jeudi 16 juillet, de 10h à 18h. Le cadeau coureur offert aux inscrits du 25km et du 42km sera à retirer le jour du trail.

Les dossards non retirés à l'avance seront remis sur le site du Plan d'Eau à Belmont de la Loire le dimanche 19 juillet 2026, à partir de 6 heures.

Le dossard est obligatoire et doit être fixé de manière visible, tout au long du parcours. **Merci de prévoir vos épingles de sûreté.**

En cas de retrait de dossard pour un autre coureur, une pièce d'identité du coureur absent sera demandée.

Toute rétrocession de dossard est interdite.

## **Article 9 - Départs et arrivées**

Les départs et les arrivées ont lieu sur le site du Plan d'Eau à Belmont de la Loire.

- 7h00 : Départ du 42 km
- 8h45 : Départ du 25 km
- 9h15 : Départ du 14 km, solo et duo
- 9h30 : Départ du 8 km

Les participants doivent se rendre dans le sas de départ 10 minutes avant le départ, pour le briefing.

Les coureurs inscrits pour le 14 km en duo doivent franchir ensemble la ligne de départ et la ligne d'arrivée.

## **Article 10 - Equipement**

L'organisateur de la « Bel'Montaise » rappelle aux participants qu'il est de la responsabilité de chacun de s'équiper en fonction des conditions météo et de son expérience dans ce type d'épreuve, en auto-suffisance, avec le matériel ci-dessous :

- Réserve alimentaire, réserve d'eau
- Coupe-vent/veste imperméable, casquette
- Téléphone portable
- Bâtons autorisés sur le 25 km et sur le 42 km

## **Article 11 - Ravitaillement**

Les parcours se font en semi-autonomie. Le coureur doit être autonome entre 2 points de ravitaillement.

- 8 km : pas de ravitaillement sur le parcours
- 14 km : 1 ravitaillement sur le parcours (solide et liquide) au 8e km
- 25 km : 2 ravitaillements sur le parcours (solide et liquide) au 8e km et au 16e km
- 42 km : 4 ravitaillements sur le parcours (solide et liquide) au 8e km, au 17e km, au 25e km et au 34e km.

Des points d'eau supplémentaires seront positionnés sur les parcours, en fonction de la météo.

**A l'arrivée de tous les parcours, un ravitaillement solide et liquide est prévu.**

**Une boisson sera aussi offerte à la buvette à chaque participant qui présentera son dossard.**

**Notre trail nature s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement :**

- Aucun gobelet plastique ne sera fourni, chaque concurrent doit obligatoirement prévoir son matériel.
- Des poubelles seront à votre disposition aux ravitaillements. Tout participant surpris à jeter papiers ou autres déchets dans la nature sera immédiatement exclu de la course, sans aucune réclamation possible.

### **Article 12 - Poste de contrôle**

Un poste de contrôle et de pointage sera positionné sur les parcours du 25 km et du 42 km. Tout participant non pointé ne sera pas classé.

### **Article 13 - Barrières horaires et abandons**

Une barrière horaire est déterminée pour permettre aux participants du 42 km de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé. Tout concurrent arrivant après la barrière horaire sera déclaré hors course.

- Barrière horaire fixée à 11h15, au 25e km, sur le parcours du 42 km.

**Un parcours de repli balisé sera proposé, avec une distance de 9 km pour rejoindre l'arrivée (concurrent non classé).**

En cas d'abandon de son propre gré, le coureur, de n'importe laquelle des 4 courses, doit impérativement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard.

### **Article 14 - Sécurité/Assistance médicale**

Un poste de secours composé de secouristes sera implanté sur le site du départ pendant toute la durée des épreuves. Ces derniers pourront intervenir directement sur les parcours, à la demande du PC course.

Il appartient à chaque coureur en difficulté ou sérieusement blessé de demander assistance :

- En demandant à un signaleur d'appeler le PC course
- En appelant lui-même le PC course au numéro indiqué sur son dossard
- En demandant à un autre coureur d'appeler le PC course

Les secouristes et l'organisation seront habilités à retirer le dossard de tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Le coureur s'engage à accepter les décisions prises par la direction de course ou les secouristes.

Les parcours traversent et longent de courtes portions de routes, qui seront sécurisées en amont et en aval par des signaleurs. Bien que les signaleurs aient pour consigne de demander aux véhicules à moteur de s'arrêter pour laisser passer les coureurs, chaque participant doit admettre qu'il n'est pas prioritaire et doit s'attendre à céder le passage à tout véhicule ne s'arrêtant pas. Tout participant ne respectant pas cette consigne sera tenu pour responsable des conséquences de sa propre décision.

Chaque parcours sera fermé par un serre-file.

### **Article 15 - Challenge Trail Tour Beaujolais**

Les parcours de trail « La Bel'Montaise » **14 km (en solo) et 42 km (en solo)** font partie du Challenge Trail Tour Beaujolais. Celui-ci comporte 8 manches, de mars à octobre.

L'objectif : participer à un maximum d'épreuves pour accumuler des points. Les 7 meilleurs résultats sur un même format (Mini TTB - courte distance, Maxi TTB - longue distance) seront retenus pour le classement final. Des points bonus récompenseront les participants les plus assidus.

#### **Règles des points bonus :**

- Un bonus de 500 points sera attribué aux coureurs ayant terminé les 8 courses, peu importe la distance.
- Un bonus de 300 points sera attribué aux coureurs ayant terminé 7 courses, peu importe la distance.
- Un bonus de 200 points sera attribué aux coureurs ayant terminé 6 courses, peu importe la distance.
- Les participants des courses bonus, la Verticale de Rochefort et/ou la Nuit des Cabornes, remportent 500 points, peu importe le classement.

Chaque manche du TTB vous permet également de gagner des index UTMB et des points ITRA. Un classement provisoire sera publié après chaque manche.

Le règlement et le classement du Trail Tour Beaujolais sont consultables sur le site internet suivant : [www.run-expert.com](http://www.run-expert.com)

### **Article 16 - Récompenses**

La remise des prix aura lieu à 11h pour le 8 km et le 14 km et à 12h pour le 25 km et le 42 km. Seront récompensés :

- Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes du classement scratch de chaque parcours
- Le premier duo féminin, le premier duo masculin et le premier duo mixte sur la course du 14 km.

Le Challenge Christian Jolivet sera attribué à celle ou celui qui remportera la course de 14 km en individuel, et remis en jeu l'année suivante.

### **Article 17 - Assurance**

L'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance Responsabilité Civile pour couvrir sa propre responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque concurrent d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle accidents.

### **Article 18 - Droit à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir de son droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image. Du fait de son inscription, le concurrent donne tacitement le droit à l'organisation d'utiliser toute photo concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.